

Rapport annuel de mise en œuvre 2016

Bien que rencontrant une croissance économique élevée au regard des standards européens, les 3 % de croissance du PIB guyanais restent insuffisants pour répondre aux enjeux portés par une démographie particulièrement dynamique.

Les caractéristiques de la démographie du travail et de l'emploi sont à considérer avec sérieux. Le chômage sur le territoire est en effet particulièrement élevé (22 %). Celui-ci touche plus principalement les jeunes (46% pour les 15-24 ans), les femmes (27%), et ceux qui n'ont pas de diplômes ou de qualifications. Le halo autour du chômage est, en volume, quasiment équivalent à la population au chômage. Ces quelques données expliquent aisément la précarité et la pauvreté d'une proportion importante de la population, et plus encore les disparités sociales qui en découlent.

Le Fonds Social Européen a pour vocation d'infléchir ces tendances. Pour la Guyane, celui-ci est doté de 83 900 000€ de crédits, en vue de soutenir l'emploi, la formation des salariés, la professionnalisation des acteurs et leur mise en réseau, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire en Guyane. Il est articulé autour de 5 axes d'intervention :

Axe 1 : Agir pour l'emploi des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché du travail : axe pour l'investissement sur des actions en faveur des 16 - 25 ans (21.15M€) ;

Axe 2 : Agir pour l'éducation des jeunes menacés par une sortie précoce du système scolaire : axe permettant une action renforcée pour lutter contre le décrochage scolaire (2.35M€) ;

Axe 3 : Agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par leur montée en compétence. Il s'agit ici de permettre un accompagnement personnalisé favorisant l'employabilité des travailleurs, de soutenir les démarches visant à anticiper les mutations économiques des entreprises (17.05M€) ;

Axe 4 : Agir contre les phénomènes de pauvreté par un accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi pour favoriser leur inclusion sociale. L'objectif est d'améliorer la situation des plus précaires en vue de faciliter leur accès au marché du travail et de favoriser leur inclusion sociale par la levée de frein (34.52M€) ;

Axe 5 : Conduire une politique concertée, à l'échelle du territoire et professionnaliser les acteurs, pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Il s'agit ici de soutenir la professionnalisation des acteurs dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi, mais aussi de leur mise en réseau (5.54M€).

Le reste de la dotation européenne est dédiée à la mise en œuvre du programme (3.25M€ d'assistance technique).

Compte tenu des contraintes liées aux programmes européens, l'ensemble de l'équipe en charge de la programmation « convergence » 2007-2013 a été mobilisée pour sa clôture. L'équipe gestionnaire a été

renforcée entre 2015 et 2016 avec un doublement des effectifs. Les premiers appels à projet pour la période de programmation 2014-2020 ont pu être lancés en décembre 2015 et ont couvert l'ensemble des axes stratégiques du PO.

Si les premières opérations programmées au titre du PO FSE Etat Guyane n'auront lieu qu'à partir de 2016, des opérations soutenant l'emploi et la cohésion sociale ont pu être mise en place dès 2014 grâce à une enveloppe communautaire au titre de l'Initiative Emploi pour la Jeunesse d'un montant de 6.5M€. Pour rappel, l'IEJ a été lancée en 2012 dans le but d'apporter une aide aux jeunes de moins de 26 ans vivant dans des régions enregistrant un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % . Sa mise en place montre que l'investissement dans le capital humain est au cœur de la sortie de crise.

Sur l'IEJ, de nombreuses actions ont été menées sur l'axe 1 du programme. Ce sont même 95 % de ces fonds qui ont déjà été programmés, 1291 participants déjà inscrits dans les opérations cofinancées, et près de 2300 autres participants prévus par la suite. Par ailleurs, le démarrage de l'IEJ a permis, dès 2014, à l'ensemble de l'équipe gestionnaire de se familiariser et d'adopter les contraintes nouvelles imposées par les autorités européennes sur l'ensemble de la programmation 2014-2020. Cet apprentissage anticipé de ces nouvelles normes de gestion constitue une garantie pour que les premières opérations cofinancées par le FSE se déroulent pour le mieux et que la suite de la programmation atteigne son rythme de croisière au plus vite.